

**Question orale de Madame Cécile Jodogne, Députée bruxelloise, à Mme Nawal BEN HAMOU, Ministre en charge de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.**

**Concerne :** prévention de l'implication des jeunes dans les réseaux de trafic de drogue à Bruxelles

Madame la Ministre,

À Bruxelles, l'égalité des chances reste un défi majeur pour de nombreux jeunes issus de milieux précarisés. Le manque de perspectives professionnelles et éducatives, les discriminations à l'embauche, l'exclusion sociale ou encore l'absence de structures d'accompagnement adaptées sont autant de facteurs qui nourrissent un sentiment d'injustice et renforcent l'attrait de certaines alternatives dangereuses, notamment l'économie parallèle du trafic de drogue.

Ce phénomène touche particulièrement des jeunes qui, faute de voir d'autres opportunités accessibles, se tournent vers des réseaux criminels qui leur promettent un accès rapide à l'argent. Si l'appât du gain immédiat peut sembler attractif, il masque en réalité un engrenage destructeur, qui met en péril leur avenir, leur sécurité et celle de l'ensemble de la société.

Face à ce constat, il apparaît essentiel d'agir en amont par une politique de prévention renforcée, en mobilisant les maisons de quartier, les associations locales, les acteurs de la jeunesse et les dispositifs d'insertion pour offrir à ces jeunes des perspectives crédibles, sécurisées et valorisantes. La Région bruxelloise a un rôle fondamental à jouer pour lutter contre ces inégalités de départ qui fragilisent une partie de la jeunesse et les exposent à ces dangers.

Dans ce cadre, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- Quelles actions votre cabinet et votre administration soutiennent-ils actuellement pour renforcer la prévention de l'implication des jeunes dans ces réseaux et offrir des alternatives crédibles à ceux qui risquent d'y être attirés ?
- Quels sont les moyens concrets mobilisés pour soutenir les maisons de quartier, les associations locales et les programmes d'accompagnement qui travaillent directement avec ces jeunes ?
- Comment la Région bruxelloise collabore-t-elle avec les communes et le secteur associatif pour assurer une action concertée et efficace face à ce phénomène ?
- Votre cabinet a-t-il commandé ou pris en compte des études et statistiques récentes sur l'implication des jeunes bruxellois dans ces trafics, afin d'adapter les politiques publiques à la réalité du terrain ?
- Des évaluations ont-elles été réalisées sur l'efficacité des dispositifs de prévention existants à Bruxelles ? Quelles améliorations sont envisagées pour garantir un impact plus significatif ?

Le lien entre précarité, discrimination et implication dans des réseaux criminels doit être pris en compte avec sérieux pour éviter que des jeunes ne se sentent exclus du champ des possibles et ne voient d'autre solution que celle de la réponse vers des circuits illégaux.

Je vous remercie pour vos réponses.



Cécile Jodogne  
Le 19 mars 2025